

## 110<sup>ème</sup> CIT - Discussion générale sur l'économie sociale et solidaire (ESS)

### Point de discussion n° 4

Porte-parole : Aline Mbono

Point de discussion 4 : En s'appuyant sur l'expérience centenaire du Bureau dans le soutien aux mandants de l'OIT, en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, quelles sont les actions et mesures que le Bureau devrait prendre en priorité pour promouvoir une économie sociale et solidaire au service d'un avenir du travail centré sur l'humain ?

#### Point 4

Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, alors que nous abordons **les actions et les mesures prioritaires que le Bureau et les mandants de l'Organisation** devraient prendre pour promouvoir l'ESS, rappelons qu'elle revêt de multiples facettes en fonction du contexte national, local ou même sectoriel, qu'elle est un phénomène plus ou moins répandu dans le monde, et que le nombre d'entreprises qui en font partie reste largement minoritaire.

De nombreux pays n'ont pas de législation sur l'ESS d'autres ne reconnaissent pas officiellement ce concept. Nous ne devons donc pas surestimer la présence mondiale et l'importance de l'ESS et, surtout, garder à l'esprit que la situation est différente selon chaque pays. Cela signifie qu'il n'existe pas d'approche unique ni de solution miracle.

Cela étant dit, l'ESS doit être soutenue en cela qu'elle peut positivement contribuer à une croissance économique inclusive et à la création d'emplois productifs, y compris pour les jeunes et les groupes vulnérables. Elle peut également favoriser le développement de l'entrepreneuriat. Les actions du Bureau devraient viser à atteindre cet objectif prioritaire.

Il s'agit avant tout d'aider les mandants à fournir **un cadre propice à l'Economie Sociale et Solidaire, un cadre qui devrait être conçu comme un levier pour promouvoir** notamment :

- La productivité de la SSE, ainsi que la création d'emplois et l'entrepreneuriat
- La transition des unités SSE informelles vers la formalisation
- Le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
- Les solutions innovantes pour réintégrer dans l'emploi la main d'œuvre inactive
- L'égalité des genres et la diversité, ainsi qu'une meilleure inclusion des groupes vulnérables.

Il s'agit de **mieux coordonner l'action** de livrer un environnement favorable à l'ESS qui complète le travail du BIT dans la promotion des entreprises durables.

La plupart des domaines d'action nécessaires sont définis dans la Déclaration du centenaire et l'Appel mondial à l'action. **Ce qu'il faut, ce n'est pas un "nouveau programme d'action" de l'OIT sur l'ESS, ni même une nouvelle stratégie**, mais un renforcement et une accélération de ses actions dans des domaines clés déjà existants.

Avant d'aborder les principales priorités, permettez-moi de revenir rapidement sur les **"politiques proposées"** pour **promouvoir** l'ESS, telles qu'elles figurent au paragraphe 147 du rapport du Bureau. Les employeurs estiment en effet que ce dernier passe à côté de quatre points essentiels.

- Tout d'abord, l'adoption et la mise en œuvre des politiques de promotion de l'ESS ne doivent pas favoriser uniquement cette économie, mais plutôt contribuer à promouvoir des mesures qui bénéficient à toutes les entreprises, y compris les MPME. Ces mesures concernent en particulier la création d'emploi, la formation, l'accès aux services financiers, les transitions numériques et environnementales.
- Ensuite, l'introduction de mesures de soutien ne devrait pas créer de traitement inéquitable, ni de concurrence déloyale pour tous les autres types d'entreprises, conformément à la recommandation n° 193. Ces mesures de soutien devraient être étendues à toutes les organisations du secteur privé qui répondent aux mêmes objectifs.

- Par ailleurs, l'assistance technique peut représenter un outil précieux pour améliorer le niveau de productivité et de compétitivité des entreprises de l'ESS ainsi que la qualité des biens et services qu'elles produisent.
- Enfin, les politiques proposées devraient faciliter la transition des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle vers l'économie formelle en facilitant leur incorporation en tant qu'unités économiques formelles de l'ESS, conformément à la recommandation n° 204. Je tiens à souligner, une fois encore, que de telles politiques ne pourront aboutir que si elles sont pas complétées par une action déterminée visant à s'attaquer aux causes profondes de l'informalité.

Chers collègues, permettez-moi à présent de mettre en exergue les **actions prioritaires** que le Bureau devrait entreprendre pour promouvoir l'économie sociale et solidaire pour un avenir du travail centré sur l'humain. A cette fin, nous devrions tirer les enseignements des réponses politiques efficaces que les États membres ont apporté pour promouvoir les entreprises durables. Ces mesures pourraient permettre de mieux intégrer les entreprises de l'ESS, plus particulièrement en matière de :

- Création d'un environnement favorable aux affaires
- Croissance de la productivité et de l'emploi productif
- Modernisation des systèmes d'éducation, de formation et de renforcement des compétences
- Amélioration de l'égalité des genres

De façon plus détaillée, le travail futur du Bureau devrait :

- 1) Favoriser les conditions et soutenir l'élaboration d'environnements propices aux entreprises durables, y compris celles de l'ESS. Il s'agit de répondre aux besoins des mandants, avec des services accrus de conseil technique et juridique, la recherche, le renforcement des capacités, par le biais notamment des programmes par pays de promotion du travail décent et du Programme pour un environnement favorable aux entreprises durables (EASE). Cet outil EASE peut apporter un soutien crucial. Il est urgent d'en accélérer la mise en œuvre.

- 2) Soutenir les mandants dans l'élaboration de cadres politiques cohérents et détaillés qui favorisent la productivité de toutes les entreprises, y compris les entreprises de l'ESS, la création d'opportunités d'emploi, le développement des compétences, l'entrepreneuriat, l'égalité d'accès à une éducation de qualité et le renforcement de l'égalité de genre et de la diversité.
- 3) Mieux Intégrer l'ESS dans les résultats, les produits et les indicateurs pertinents du travail de l'OIT et réactiver la coordination à l'échelle du Bureau, notamment avec ACT/EMP et ACTRAV, en étroite coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs au siège et sur le terrain.
- 4) Utiliser le potentiel de l'ESS pour contribuer à la croissance économique, au travail décent et au développement durable, en intégrant cette approche dans les projets, programmes et activités pertinents de l'OIT, en particulier ceux liés au renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs à contribuer au développement institutionnel des entreprises et aux compétences des travailleurs.
- 5) Soutenir les mandants dans l'élaboration de stratégies nationales globales et de programmes ciblés et efficaces pour permettre aux entreprises de l'ESS de sortir de l'informalité en s'attaquant à l'économie informelle dans son ensemble, condition préalable pour répondre à d'autres besoins urgents, comme les inégalités ou les lacunes en matière de protection sociale et de travail décent.
- 6) Promouvoir l'adhésion des entreprises de l'ESS, aux organisations d'employeurs, afin qu'elles puissent bénéficier des services et conseils qui contribuent au développement des entreprises et leur permettent de renforcer tant leur visibilité que leur rayonnement.
- 7) Développer l'offre de formation pour soutenir le développement des compétences de gestion des entreprises de l'ESS, pour mieux répondre aux besoins du marché du travail, pour améliorer leurs niveaux de productivité et de compétitivité, ainsi que la qualité des biens et des services qu'elles produisent, en collaboration avec le Centre de Turin, et en étroite coordination avec ACT/EMP et ACTRAV.

8) Continuer de promouvoir l'ESS à travers les projets de coopération au développement de l'OIT, notamment sur la promotion de l'emploi des jeunes, l'autonomisation économique des femmes, l'inclusion des groupes vulnérables, , l'abolition du travail forcé et l'élimination du travail des enfants, la transition vers l'économie formelle, la réponse aux crises et la résilience.

Je vous remercie de votre attention.

---

#### Clôture du point 4

Chers collègues,

Cette première discussion générale sur l'Economie Sociale et Solidaire représente une occasion importante de jeter les bases du travail futur du Bureau sur l'ESS afin qu'il puisse faciliter une croissance économique inclusive et durable, le travail décent et le développement durable, en ligne avec la Déclaration du Centenaire.

L'emploi productif, les conditions de travail équitables, l'inclusion, l'égalité de traitement et la possibilité de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, toutes ces notions ne sont pas le domaine réservé de l'économie sociale et solidaire. Elles sont aussi au cœur des problématiques des entreprises privées de toutes tailles comme des services publics modernes.

Les initiatives visant à encourager l'ESS doivent adopter une approche holistique et toujours être appréciées en tenant compte des conséquences potentielles qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble des entreprises. Ces initiatives doivent préserver les conditions d'une concurrence loyale et un développement pour tous. Des réglementations spécifiques pourraient permettre de stimuler l'ESS mais, à cette fin, les gouvernements doivent permettre d'aider les entreprises dans leur ensemble.

Les employeurs reconnaissent bien entendu que les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont un rôle particulier à jouer pour promouvoir notamment une meilleure inclusion des groupes vulnérables dans nos sociétés.

Mais nous devons également tenir compte des initiatives que les entreprises privées prennent en la matière et des avantages sociaux importants qu'elles apportent. Que ce soient les entreprises, notamment des micro et petites entreprises, qui contribuent à l'inclusion sociale des groupes vulnérables ou défavorisés par l'emploi, ou des multinationales au travers de plans élaborés d'inclusion, toutes fournissent des avantages sociaux qui contribuent au développement de la communauté et à la prospérité.

Si nous contribuons à fournir un cadre propice aux entreprises qui soit bénéfique à l'ESS en tant que levier pour favoriser la création d'emplois, l'entrepreneuriat et l'innovation, la formalisation, la productivité, le développement des compétences, l'égalité de genre et la diversité, l'autonomisation des femmes et leur participation à la gestion des entreprises de l'ESS, ainsi que l'inclusion des groupes vulnérables et leur réinsertion professionnelle, notamment des jeunes, nous aurons fait œuvre utile.

A cet égard, le dialogue social et les partenaires sociaux seront, comme toujours des partenaires clefs pour les gouvernements. Pour ce qui nous concerne, les organisations d'employeurs qui représentent toutes les entreprises privées qu'elles appartiennent ou non à l'économie sociale, se tiennent prêtes à s'engager.

Comme je l'ai dit précédemment, il semble également important de mieux intégrer l'ESS dans les résultats, les produits et les indicateurs pertinents du travail de l'OIT. Ce qu'il faut, ce n'est pas un "nouveau programme d'action" de l'OIT sur l'ESS ni une nouvelle stratégie, mais un renforcement et une accélération de ses actions dans des domaines clés déjà existants pour les entreprises durables.

A cet égard, des efforts approfondis du Bureau en matière de collecte des données et de recherches sur la place et le rôle de l'ESS en matière de productivité, de croissance, de création d'emploi et d'entrepreneuriat, mais aussi de réinsertion sur le marché du travail, peuvent représenter une contribution non négligeable à l'objectif de réalisation du travail décent pour tous comme d'une croissance économique inclusive et durable.

Notre groupe se réjouit de poursuivre ce travail de manière constructive avec tous les délégués afin de parvenir à des conclusions provisoires équilibrées et ambitieuses.

Je vous remercie.